

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**

**Objet :** Fixation du taux de fongibilité des crédits à compter de l'année 2024 - Nomenclature M57.

**Délibération N° 2024-04-14**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Neuvy-St-Sépulchre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 mars 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 76 membres sur 112

**Présents :** M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHENET Francis (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. COUTURIER Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DENORMANDIE Arnaud, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTHE Pascal (suppléant), M. GAUTRON Guy, Mme GONNARD Sabine (suppléante), M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), Mme JOUBERT Séverine (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, Mme PION Angélique, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROBIN Sébastien, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. VIAUD Philippe.

**Excusés :** M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, M. CHAGNON Bernard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSENET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

**Nombre de pouvoirs :** 3 - M. GENICHON René a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SOULETTE Dominique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Publication : 09/04/2024

\*\*\*\*\*

**VU** la délibération du 05 décembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 et notamment son article 7,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions.

C'est dans ce cadre que Syndicat Mixte du Pays de La Châtre, est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

**A compter de l'exercice 2024, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
François DAUGERON



La secrétaire de séance,  
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240404-2024-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Publication : 09/04/2024